

Déclaration CE d'incorporation (Traduction)

Conformément à la directive machine CE 2006/42/EC, annexe II, 1., partie B.

Nous, le manufacturier :

Robotiq Inc.

966 Chemin Olivier, Suite 500 Lévis, Québec, Canada, G7A 2N1

déclarons, sous notre seule responsabilité, que le produit :

AirPick / AirPick Vacuum Gripper

Tous les numéros de série (et accessoires)

satisfait aux exigences essentielles suivantes de la directive 2006/42/CE relative aux machines :

1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.3.2, 1.3.4, 1.5.1, 1.5.2, 1.5.3, 1.5.4, 1.5.8, 1.5.10, 1.5.11, 1.7.2.

Ce produit est considéré comme une quasi-machine et a été évalué conformément aux normes harmonisées suivantes :

- EN ISO 12100:2010
- ISO 4414:2010

Ce produit ne doit pas être mis en service avant que la machine finale dans laquelle il doit être incorporé ait été déclarée conforme aux dispositions pertinentes de la directive 2006/42/CE, incluant les amendements.

Le manufacturier déclare que le produit est conforme aux directives européennes et normes harmonisées suivantes :

- 2014/30/EU (Directive CEM)
 - o EN 61000-6-2:2016
 - EN 61000-6-4:2007 + A1:2011
- 2011/65/EU + 2015/863 (Directive RoHS)
 - o EN 50581:2012
- 2012/19/EU (Directive DEEE)
 - o EN 50419:2005.

Le manufacturier déclare également l'utilisation de ces autres normes et standards techniques, où applicables :

ISO 9409-1:2004.

Nom et adresse de la personne autorisée à constituer la documentation technique pertinente :

Nicolas Tremblay, CEP, voir l'adresse du manufacturier.

La documentation technique pertinente a été constituée conformément à l'annexe VII, partie B de la directive 2006/42/EC et sera présentée électroniquement par le manufacturier aux autorités nationales compétentes, à la suite d'une demande dûment motivée.

Signé à Lévis le 7 novembre 2019.

Louis-Alexis Allen Demers, ing., Eng., Ph. D.

Hardware Director